

Processus d'auto-évaluation de la Maîtrise Universitaire en Droit des Universités de Zurich et Lausanne

Rapport de synthèse

I. Introduction

Le présent document est le rapport de synthèse du processus d'auto-évaluation de la Maîtrise Universitaire en Droit des Universités de Zurich et Lausanne (ci après, la « Maîtrise conjointe ») mené entre 2017 et 2018.

Ce travail d'auto-évaluation des cursus s'insère dans la démarche globale initiée par la Direction de l'Université de Lausanne en 2010, visant à évaluer et développer l'ensemble des formations proposées. Il fait également suite aux évaluations des deux principaux cursus délivrés par l'École de Droit, celle du Baccalauréat Universitaire en Droit¹ et celle de la Maîtrise Universitaire en droit².

Ce programme est le fruit de la collaboration entre la Faculté de Droit (Rechtswissenschaftliche Fakultät) de l'Université de Zurich (UZH) et l'École de Droit, rattachée à la Faculté de Droit, des Sciences criminelles et d'Administration publique, au sein de l'Université de Lausanne (UNIL). Il offre un cursus conjoint bilingue en français et en allemand et revêt une importance particulière, en tant que symbole de la collaboration entre la Suisse romande et la Suisse alémanique. Dès 2005, des discussions ont été initiées entre les deux entités afin de mettre en place cette formation, permettant ainsi à la première volée de débiter le programme au semestre d'hiver 2012.

Ce rapport synthétise les étapes successives menées dans le cadre du processus d'auto-évaluation, dont une première phase de collecte et interprétation des données, puis une phase d'évaluation indépendante menées par des experts externes et internes donnant lieu à plan de développement du cursus.

II. Bilan global du cursus

Dans son ensemble, la Maîtrise conjointe bénéficie d'un bilan favorable. En effet, 84.21% des anciens étudiant·e·s se disent satisfaits du cursus dans son ensemble

¹ Ce cursus a été évalué entre 2011 et 2012. Les rapports de synthèse sont mis à disposition du large public sur internet (Voir <<https://www.unil.ch/culture-qualite/fr/home.html>>).

² Ce cursus a été évalué entre 2010 et 2011.

et sont également prêts à le recommander. Quant aux étudiant·e·s actuels, 94.74% se disent globalement satisfait et prêts à recommander le cursus. Le corps enseignant se dit également satisfait à 79.31% et prêts à le recommander. La Maîtrise conjointe présente également un atout professionnel important pour ses participants. Un pourcentage de 78.95% des anciens étudiant·e·s disent que le cursus est bien reçu dans le monde professionnel, ce qui permet à 94.74% d'entre eux d'exercer actuellement une activité professionnelle. Le processus d'auto-évaluation a notamment permis de mettre en évidence auprès des diverses populations interrogées les principaux points forts suivants :

- Le bilinguisme et la réelle immersion culturelle ;
- L'attractivité de la formation tant chez les étudiant·e·s que chez les employeurs ;
- Les objectifs de la Maîtrise conjointe correspondent entièrement aux attentes des étudiant·e·s ;
- Une offre importante et variée de cours permettant l'apprentissage en trois langues différentes.

Cependant le processus a également permis d'identifier certains points qui doivent être améliorés. Ces éléments seront suivis et feront l'objet d'actions qui seront détaillées dans le plan de développement, il s'agit notamment de :

- L'amélioration de la coopération administrative entre les deux Universités ;
- Rendre les mentions en droit administratif et en droit commercial plus attractives ;
- Clarifier le rôle de l'anglais au sein de la Maîtrise conjointe ;
- L'amélioration de la visibilité du programme auprès des populations étudiantes des deux institutions ;
- Diminution des divergences de traitement administratif des étudiant·e·s ;
- Renforcer l'encadrement des étudiant·e·s UNIL à l'UZH.

III. Résumé de l'avis des expert·e·s externes et internes et commentaires

Le 15 décembre 2017, les membres de la Commission de l'auto-évaluation de la Maîtrise universitaire en Droit des universités de Lausanne et Zurich ont rencontré les experts internes et les expertes externes dans le cadre de la phase d'évaluation externe de ce cursus. Cette phase s'est soldée par la remise de deux rapports, un rapport par des experts externes scindé en trois parties (l'importance du programme et les enjeux en cause, les points forts et des recommandations), ainsi qu'un rapport par les experts internes (dont une première partie apportait des conclusions générales sur le processus d'évaluation et une seconde portant plus précisément sur le plan de développement).

A. L'avis des expert·e·s externes relatifs au processus d'évaluation

Le rapport des expert·e·s externes relève et salue l'ampleur du travail réalisé pour la préparation de l'auto-évaluation de la Maîtrise conjointe, ainsi que pour l'accueil réservé à leur mission. Il y est souligné l'importance de répondre à l'enjeu du bilinguisme dans le paysage juridique suisse, la valeur professionnelle ajoutée aux étudiant·e·s participants au cursus ainsi que le souci de s'adapter à un environnement en constante évolution, en s'ouvrant notamment à l'international.

La tendance répandue dans le paysage académique suisse visant constamment s'internationaliser est également un enjeu à souligner.

Les points forts soulignés dans le rapport, rejoignant globalement ceux énumérés dans le rapport de la commission d'auto-évaluation, ne sont pas repris ici dans leur intégralité. Le rapport relève notamment l'existence de mentions utiles à l'insertion dans le monde du travail ; la souplesse de l'organisation, tant en ce qui concerne le séjour dans l'université partenaire que la possibilité réservée aux étudiant·e·s en difficulté ou en échec de réintégrer la maîtrise de droit générale dans chaque institution d'origine ; la possibilité d'appuyer l'offre de formation de la Maîtrise conjointe intégralement sur l'offre de formation existante dans chacune des institutions partenaires ; la volonté de faire bénéficier la formation bilingue de pôles d'excellence existants dans chacune des facultés ; l'optimisation des forces des deux Facultés qui devrait permettre d'augmenter la visibilité et l'attractivité de la formation ; des ressources en personnel enseignant-chercheur qui semblent en adéquation et en capacité d'adaptation à des besoins futurs d'évolution de la formation. Le rapport prend enfin note et salue les processus déjà engagés depuis l'auto-évaluation.

Un certain nombre de recommandations apportées dans le rapport rejoignent les objectifs visés dans le plan de développement. Le rapport externe souligne notamment le besoin de renforcer la collaboration entre les structures administratives des deux institutions ; d'assurer une meilleure visibilité du cursus et, dans cette perspective, solliciter un support budgétaire complémentaire ; favoriser un soutien en amont des compétences linguistiques des étudiant·e·s ; développer les enseignements en anglais ; renforcer la présence d'intervenants extérieurs du monde professionnel dans l'offre de formation ; envisager la possibilité pour les étudiant·e·s d'effectuer des stages pendant leur cursus et, dans cette perspective, affecter des ressources supplémentaires pour leur encadrement ; encourager un profilage plus affiné des mentions ; sensibiliser les étudiant·e·s à ces pôles d'excellence pouvant justifier le choix de la formation ; ainsi qu'optimiser et pérenniser des supports de postes interdisciplinaires. Ces remarques ont été prises en considération et ont permis d'apporter des modifications à la version finale du plan de développement.

B. L'avis des expert·e·s internes relatifs au processus d'évaluation

Le rapport des expert·e·s internes constate que le processus d'auto-évaluation a été réalisé conformément aux directives de l'UNIL et prend note des efforts de la commission pour être représentative de l'ensemble des corps universitaires, malgré le fait qu'il n'a pas été possible d'y intégrer des étudiant·e·s actuel·le·s. Les expert·e·s soulignent aussi la très bonne intégration des responsables du programme du côté de l'UZH au sein de la commission.

Les expert·e·s félicitent le travail accompli dans le processus d'auto-évaluation et constatent un excellent travail sur le fonctionnement du cursus. Cependant, les experts auraient jugé pertinent un approfondissement du contexte extérieur en particulier en comparaison avec les autres co-diplômes suisses et une réflexion sur la concurrence interne entre le diplôme bilingue en mention droit du commerce et le master droit et économie. Les experts auraient également souhaité un questionnement sur les ressources allouées au cursus. Ils notent le choix de la commission de ne pas traiter les approches pédagogiques,

qui pourront être traitées dans l'évaluation de la maîtrise en droit général dont les enseignements sont communs.

Plus particulièrement sur le plan de développement, le rapport constate que le plan de développement intègre les principales faiblesses soulignées durant l'auto-évaluation. Il y est souligné qu'un point n'a pas été repris, le nombre important d'étudiant·e·s qui quittent la Maîtrise conjointe, principalement pour rejoindre la maîtrise générale. Les expert·e·s invitent à rester attentif à cette question, afin de pouvoir réagir rapidement en cas de changement important.

Le rapport apporte aussi des observations plus spécifiques à certains objectifs du plan de développement. Les expert·e·s pensent qu'il serait pertinent de préciser d'avantage le point 1, pour refléter les discussions menées pendant leur visite portant sur des rencontres régulières et un système de veille. Concernant l'objectif 4, il est recommandé d'identifier un responsable à cet objectif et d'élargir la palette d'actions envisagées. Concernant l'objectif 11, il est recommandé qu'un responsable zurichois soit également associé à cette action.

Suite aux recommandations apportées par le rapport des experts internes, l'objectif de priorité n°1 a été modifié afin d'intégrer les remarques apportées et faire apparaître l'idée d'un système de veille tel que discuté lors de la visite. Les recommandations concernant le troisième objectif ont été reprises dans leur intégralité. Enfin, la Décanat prend notes des autres problématiques soulevées mais qui n'appellent pas à des modifications du plan.

IV. Plan de développement

Priorité	Objectifs	Actions	Indicateurs de réalisation	Ressources	Échéances
1 ^{er}	Établissement d'objectifs à long terme	<ul style="list-style-type: none"> - Une cellule de suivi assurée par la Direction du Master doit être instaurée pour garantir l'identification et des réponses rapides face aux futurs problèmes du cursus. - Celle-ci s'assurera que les objectifs de développement souhaités du cursus soient fixés. Notamment, il doit être établi si un des objectifs souhaités est d'étendre l'offre à des étudiant-e-s d'autres universités d'une manière accrue. 	Décision par la cellule de suivi	Adjoint-e Ecole de droit et Direction du Master	31/12/18
2 ^{ème}	Clarifier le rôle de l'anglais	<ul style="list-style-type: none"> - La commission souhaiterait qu'une réflexion soit menée sur la place de l'anglais au sein de ce cursus. 	Décision par la cellule de suivi (suite à des éventuelles consultations des parties intéressées)	Direction du Master	31/12/18
3 ^{ème}	Discussions sur des changements au niveau de l'enseignement	<ul style="list-style-type: none"> - Une discussion doit être menée avec le Décanat à propos des recommandations portant sur des modifications du contenu de l'enseignement (concernant le renforcement de la présence d'intervenants externes, l'intégration de stages pendant le cursus et un profilage plus affiné des mentions). 	Réunion avec le Décanat et prise de décision	Direction du Master	31/12/18
4 ^{ème}	Amélioration du soutien linguistique des étudiant-e-s de l'UNIL	<ul style="list-style-type: none"> - Une discussion doit être menée avec le Décanat à propos d'amélioration sur la structure de l'enseignement de Langue juridique allemande. 	Réunion avec le Décanat et prise de décision	Direction du Master	31/12/19
5 ^{ème}	Améliorer la visibilité du programme	<ul style="list-style-type: none"> - Des séances d'informations lors des cours d'allemand juridique et d'autres mesures de promotion afin de faire connaître la formation à l'UNIL et souligner l'importance du bilinguisme. 	Mise en place d'une séance d'information	Direction du Master	31/12/19
6 ^{ème}	Divergences dues à l'autonomie administrative	<ul style="list-style-type: none"> - Rédaction d'un mémorandum du système applicable en cas de divergences. - Mise à disposition des étudiant-e-s sur internet. 	Publication du mémorandum	Adjoint-e Ecole de droit	31/12/18

7 ^{ème}	Encadrement plus prononcé des étudiant·e·s	<ul style="list-style-type: none"> - Instaurer un système formel de parrainage entre anciens et nouveaux étudiant·e·s. - Instaurer des discussions périodiques entre les étudiant·e·s et la Direction du Master, y compris avec les directeurs/trices de programme de leur université d'origine. 	Réunions régulières des acteurs concernés	Adjoint·e Ecole de droit et Direction du Master	31/12/19
8 ^{ème}	Améliorer la coopération administrative	<ul style="list-style-type: none"> - Entretiens réguliers entre le corps administratif UZH et UNIL - Instauration de bonnes pratiques administratives 	Réunions régulières des représentants	Adjoint·e Ecole de droit	31/12/21
9 ^{ème}	Rendre les mentions de droit du commerce et droit public plus accessibles	<ul style="list-style-type: none"> - Faire reconnaître des cours au sein de l'UNIL comme équivalent à des cours obligatoires à l'UZH (<i>Grundlagen</i>) pour la mention en droit commercial et droit public. - Si cela n'est pas réalisable et sous réserve d'un accord avec l'UZH, une modification à long terme des règlements sera nécessaire pour permettre aux étudiant·e·s de réaliser ces crédits obligatoires dans l'université de leur choix. 	Changements réglementaires	Direction du Master	31/12/21
10 ^{ème}	Rendre les mentions de droit du commerce plus accessible	<ul style="list-style-type: none"> - Reconnaître l'équivalence du cours de comptabilité de niveau Bachelor à UNIL au cours de comptabilité requis pour la mention de droit commercial. 	Changements réglementaires	Direction du Master	31/12/21
11 ^{ème}	Rendre les mentions de droit du commerce plus accessible	<ul style="list-style-type: none"> - Reconnaître le travail personnel (qui va être introduit) lors de la formation en niveau Bachelor à l'UNIL comme équivalent au travail personnel requis pour la mention droit du commerce à l'UZH. 	Changements réglementaires	Direction du Master	31/12/21
12 ^{ème}	Diminuer les divergences de traitement lors des examens	<ul style="list-style-type: none"> - Auprès des étudiant·e·s, le niveau requis à l'examen doit être plus clairement et préalablement communiqué. - Auprès des enseignants, une sensibilisation à ce sujet doit être menée. 	Mise en place d'une séance d'information et communication auprès des enseignants	Direction du Master	31/12/21